

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL.

du Mardi 21 février 2023, à 20 heures 30
Salle du Conseil à la Mairie

Les délibérations prises sont affichées et consultables en mairie.

Date convocation : 15/02/2023

En exercice : 10

Exclu : 1

Présents : 7 : VALERY Bernard. DURAND Thierry. TEYSSÉDRE Nathalie. SABY Bernadette. GASQ Muriel. MIRABEL Gérard . LUISA-MARCELA Johnny.

Absents : 3 : LEGER Michaël . BURGUIERE Béatrice. ROULIES Serge

Pouvoir : 1 : Béatrice BURGUIERE à GASQ Muriel

Secrétaire de Séance : GASQ Muriel

Votants : 8

Vote du PV du dernier CM du 06/12/2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de procès-verbal du conseil municipal du 06/12/2022.

1/Objet: Nouveau plan de financement pour réhabilitation de l'ancien presbytère, aménagement d'une mairie, agence postale, salle de réunion et deux logements dans le cadre du renouvellement de la demande de DETR 2023.

Votants : 8 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 1

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de demande de DETR 2022 concernant les travaux de réhabilitation du presbytère du Cayrol n'avait pas été retenu, et qu'il convient de rédéposer une demande au titre de l'exercice 2023 puisque les travaux n'ont pas commencé.

Considérant l'ensemble des dossiers de demandes de subventions qui ont été déposés à ce jour auprès du Département et de la Région, il propose un nouveau plan de financement sur la base des estimatifs fournis pas le maître d'œuvre comme suit.

Il demande son avis au Conseil.

DEPENSESMontant de l'opération :

Montant estimé des travaux HT	:	759 257.00
Aménagements des extérieurs	:	20 000.00
Maîtrise d'œuvre	:	37 400.00
Coordonnateur SPS	:	4 800.00
Bureau de contrôle	:	9 225.00
<u>Parutions, diagnostics, autres frais</u>	:	<u>3 000.00</u>
Total HT	:	833 682.00

Loyers attendus sur 2 logements : 14 400.00

(600 € mensuels / logt x 12 mois = 14 400/ an)

Reste à financer : **819 282.00 € Ht**

Financements :

-Subvention de l'Etat 40 %	:	327 713.00
-Conseil Départemental Services publics	:	94 154.00
25 % sur 376 614.91 € Ht	:	
-Conseil départemental sur Logements	:	126 373.00
30 % sur 421 244.62 € Ht	:	
-Région 2 Logements (6000.00 € / logt)	:	12 000.00
-Région rénovation énergétique ERP	:	9 075.00
20 % sur 45375.77 € HT	:	
-Région sur accessibilité ERP	:	8 821.00
25 % sur 35285.90 € Ht	:	

Total subventions attendues : **578 136.00**

Autofinancement : 141 146.00

Emprunt : 100 000.00

Total HT : **819 282.00**

Le conseil après délibérations, et vote POUR : 7, Abstention : 1 ; Contre : 0

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

-Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

-Donne l'autorisation au maire pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Aveyron,

-Donne l'autorisation au maire pour signature de tous les documents nécessaires à ce dossier et pièces annexes,

-Délégation est donnée au 1^{er} adjoint en cas d'empêchement du maire.

2/Objet: Plan de financement pour réhabilitation de l'ancien presbytère, aménagement d'une mairie, agence postale, salle de réunion dans le cadre de la demande de subvention à la Région sur les travaux de rénovation énergétique concernant la Mairie, La Poste et salle de réunion.

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un dossier de demande de subvention auprès de la Région a été déposé concernant les travaux de réhabilitation du presbytère du Cayrol

Considérant l'ensemble des dossiers de demandes de subventions qui ont été déposés à ce jour auprès de l'Etat, du Département et de la Région, il propose un nouveau plan de financement sur la base des estimatifs fournis pas le maître d'œuvre comme suit.

Il demande son avis au Conseil.

DEPENSESMontant des travaux de rénovation énergétique

(représentant 5.83 % de l'ensemble de l'opération) :

Montant estimé des travaux HT	:	42 201.16
Maîtrise d'œuvre	:	2 181.54
Coordonnateur SPS	:	279.98
Bureau de contrôle	:	538.09
<u>Parutions, diagnostics, autres frais</u>	:	<u>174.99</u>
Total HT	:	45 375.76

Recettes :**Financements :**

-Subvention de l'Etat 30 %	:	13 612.73
-Conseil Départemental Services publics 25 %	:	11 343.94
-Région rénovation énergétique ERP 20 % sur 45375.77 € HT	:	9 075.00

Total subventions attendues : **34 031.82**

Autofinancement 25% : 11 343.94

Total HT : **45 375.76**

Le conseil après délibérations, et à l'unanimité,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Donne l'autorisation au maire à compléter le dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie,
- Donne l'autorisation au maire pour signature de tous les documents nécessaires à ce dossier et pièces annexes,
- Délégation est donnée au 1^{er} adjoint en cas d'empêchement du maire.

3/Objet: Plan de financement pour réhabilitation de l'ancien presbytère, aménagement d'une mairie, agence postale, salle de réunion dans le cadre de la demande de subvention à la Région sur les travaux d'accessibilité concernant la Mairie, La Poste et salle de réunion.

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un dossier de demande de subvention auprès de la Région a été déposé concernant les travaux d'accessibilité des établissements recevant du public : mairie, La Poste et salle de réunion (ERP) du presbytère du Cayrol

Considérant l'ensemble des dossiers de demandes de subventions qui ont été déposés à ce jour auprès de l'Etat, du Département et de la Région, il propose un nouveau plan de financement sur la base des estimatifs fournis pas le maître d'œuvre comme suit.

Il demande son avis au Conseil.

DEPENSES**Montant des travaux d'accessibilité de la mairie, La Poste et salle de réunion**

(représentant 4.54 % de l'ensemble de l'opération) :

Montant estimé des travaux HT	:	32 815.00
Maîtrise d'œuvre	:	1 697.96
Coordonnateur SPS	:	
+ Bureau de contrôle	:	772.93
+Parutions, diagnostics, autres frais :		
Total HT	:	35 285.89

Recettes :**Financements :**

-Subvention de l'Etat 30 %	:	10 585.77
-Conseil Départemental Services publics 25 %	:	8 821.47
-Région Accessibilité ERP 25 % sur 38285.89 € HT	:	8 821.47

Total subventions attendues : **28 228.71**

Autofinancement 20% : 7 057.18

Total HT : **35 285.89**

Le conseil après délibérations, et à l'unanimité,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Donne l'autorisation au maire pour compléter le dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie,
- Donne l'autorisation au maire pour signature de tous les documents nécessaires à ce dossier et pièces annexes,
- Délégation est donnée au 1^{er} adjoint en cas d'empêchement du maire.

4/Objet: Plan de financement pour réhabilitation de l'ancien presbytère, aménagement d'une mairie, agence postale, salle de réunion et deux logements dans le cadre de la demande de subvention à la Région pour les deux logements.

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un dossier de demande de subvention auprès de la Région a été déposé concernant les travaux d'aménagement des deux logements locatifs au presbytère du Cayrol.

Considérant l'ensemble des dossiers de demandes de subventions qui ont été déposés à ce jour auprès de l'Etat, du Département et de la Région, il propose un nouveau plan de financement sur la base des estimatifs fournis pas le maître d'œuvre comme suit.

Il demande son avis au Conseil.

DEPENSES**Montant des travaux d'aménagement des deux logements**

(représentant 54.15 % de l'ensemble de l'opération) :

Montant estimé des travaux HT	:	391 773.48
Maîtrise d'œuvre	:	20 252.10
Coordonnateur SPS	:	2 599.20
Bureau de contrôle	:	4 995.34
Parutions, diagnostics, autres frais :		1 624.50
Total HT	:	421 244.62

Recettes :**Financements :**

-Subvention de l'Etat 40 %	:	168 497.85
-Conseil Départemental logements 30 %	:	126 373.39
-Région 6 000.00 € / logt	:	12 000.00

Total subventions attendues	:	306 871.24
------------------------------------	---	-------------------

Autofinancement	:	64 373.38
Emprunt	:	50 000.00

Total HT	:	421 244.61
-----------------	---	-------------------

Le conseil après délibérations, et à l'unanimité,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Donne l'autorisation au maire pour compléter le dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie,
- Donne l'autorisation au maire pour signature de tous les documents nécessaires à ce dossier et pièces annexes,
- Délégation est donnée au 1^{er} adjoint en cas d'empêchement du maire.

5/Objet : Vente du Lot 2 du Lotissement du Cayrol 1, parcelle B1240 à monsieur VENTE Thierry.

Superficie 898 m², prix de vente : 25 042.00 € TTC / 20868.33 € HT / TVA 20 % : 4173.67 €.

Le maire informe le conseil que Monsieur VENTE Thierry a fait une demande pour l'acquisition du Lot N°2 parcelle B1240 du Lotissement du Cayrol 1, d'une superficie de 898 m² au prix de 25 042.00 Euros TTC .

Le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil municipal ayant entendu les explications sur la situation de Monsieur VENTE Thierry, après délibérations et à l'unanimité,

- Donne son accord pour la vente, du Lot N°2 du lotissement du Cayrol 1, d'une superficie de 898 m² et pour un montant de 25 042.00 Euros TTC, à M. Thierry VENTE, né le 21 avril 1965 à Champigny/ Marne (94)
HT : 20 868.33 Euros
TVA 20 % : 4 173.67 euros
- Le cabinet notarial de Maître GALIBERT PROUZET à Espalion sera en charge de l'acte de vente, et le maire est autorisé à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires, au nom de la commune, en cas d'empêchement, délégation est donnée au 1^{er} adjoint.
- Précise que les frais liés à l'acte d'achat sont à la charge de l'acquéreur.

6/Objet : Rénovation luminaires en LED - Le Cayrol . Plan de financement.**ENTRETIEN 2020 N°SIEDAFV14**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que **le montant des travaux s'élève à 19 450,00€ H.T.**

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 350 € par luminaire soit 10 150,00€, **le reste à charge de la Commune est de 7 780,00€.** (Sous condition d'obtention de la subvention « Fonds vert » comme détaillé dans le plan de financement joint)

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 3 890,00€+ 3 890,00€ = 7 780,00€. (cf plan de financement ci-dessous). Cette dernière sera récupérée par la commune auprès du FCTVA avec la possibilité de récupérer la somme de 3829.00€.

Plan de financement :**Dépenses :**

Montant estimé des travaux HT	:	19 450.00
(Nombre de luminaires : 29 (plafond par luminaire 350 €)		
Montant TVA (20%)	:	3 890.00
Montant TTC	:	23 340.00

Recettes :

Participation du SIEDA (350 € / luminaire x 29)	:	10 150.00
Fonds vert (27.82%)	:	5 410.00
Participation de la commune autofinancement (20 %)	:	3 890.00
TVA (à la charge de la commune récupérable FCTVA N+1) :		3 890.00

Total TTC	:	23 340.00
------------------	---	------------------

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M57, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 21538 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 23 340,00€
- d'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA soit la somme de 10 150,00€
- d'intégrer en recette le montant de la subvention Fonds Vert de l'Etat
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à payer le montant TTC de l'investissement estimée à 23 340,00€
- De demander et percevoir la subvention Fonds Vert de l'Etat
- De percevoir la subvention du SIEDA d'un montant de 10 150,00€
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, **la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.**

7/Objet : Eclairage public village du Cayrol, rénovation LED. Plan de financement et demande de subvention Fonds vert.

Monsieur le maire explique qu'après étude faite par le SIEDA, il serait plus intéressant pour des raisons écologiques et économiques, de remplacer les lampes actuellement installées dans le village du Cayrol, par des lampes à LED, plutôt que d'installer des horloges pour extinction des luminaires dans les villages. En effet, le village du Cayrol représente le point le plus coûteux et énergivore de l'ensemble du parc de l'éclairage public de la commune. L'installation de Lampes à LED représenterait une économie financière de 74%, et une économie d'énergie de 77% sur le village du Cayrol.

Le maire propose au conseil le plan de financement suivant, comprenant une subvention au titre du Fonds Verts, volet Rénovation du parc des luminaires d'Eclairage public, et la participation du SIEDA :

Plan de financement :

Dépenses :

Montant estimé des travaux HT	:	19 450.00
(Nombre de luminaires : 29 (plafond par luminaire 350 €)		
Montant TVA (20%)	:	3 890.00
Montant TTC	:	23 340.00

Recettes :

Participation du SIEDA (350 € / luminaire x 29)	:	10 150.00
Fonds vert (27.82%)	:	5 410.00
Participation de la commune autofinancement (20 %)	:	3 890.00
<u>TVA (à la charge de la commune récupérable FCTVA N+1) :</u>		<u>3 890.00</u>

Total TTC : 23 340.00

Le maire demande l'avis du Conseil

Le Conseil ayant entendu les explications du maire, après délibérations et à l'unanimité,

- Donne son accord pour engager les travaux de remplacement des 29 luminaires du village du Cayrol, par les lampes à LED,
- Donne son accord sur le plan de financement tel que proposé par le maire,
- Autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert, volet Rénovation de l'Eclairage public,
- Autorise le maire à conventionner avec le SIEDA pour la réalisation des travaux et la maîtrise d'œuvre,
- Donne délégation de signature de tous les documents au maire pour mener à bien ce projet, et lui délègue tous pouvoirs au nom de la commune.
- En cas d'empêchement du maire, l'ensemble des délégations et pouvoirs sont transmis au 1° adjoint.

8/Objet : Versement d'une subvention de 200.00 € au Fonds FACECO en aide à la TURQUIE suite au séisme dont elle a été victime.

Monsieur le maire demande au Conseil, s'il souhaite apporter une aide d'urgence à la TURQUIE, victime du terrible tremblement de terre.

L'Etat a ouvert un compte d'aide aux victimes du séisme via le FACECO comme il avait été fait pour venir en aide à l'UKRAINE en 2022.

Le Conseil après délibérations, et vote : POUR 6 Abstentions : 2 Contre : 0

- Décide du versement d'une aide exceptionnelle de 200.00 Euros au Fonds FACECO pour les victimes du séisme en TURQUIE.
- Cette dépense et la recette correspondante sera prévue au Budget 2023 de la commune.
- Autorise le maire a effectuer cette dépense avant le vote du Budget 2023.

9/Objet : Versement d'une subvention de 200.00 € à la Protection Civile en aide à l'Ukraine

Monsieur le maire demande au Conseil, s'il souhaite apporter une aide à l'UKRAINE via la Protection Civile notamment pour l'achat de générateurs.

L'organisme Protection Civile, se charge d'acquérir le matériel nécessaire et de le fournir à l'Ukraine.

Le Conseil après délibérations, et vote : POUR : 6 Abstentions : 2 Contre : 0

- Décide du versement d'une aide exceptionnelle de 200.00 Euros à la Protection Civile pour venir en aide à l'UKRAINE,
- Cette dépense et la recette correspondante sera prévue au Budget 2023 de la commune.
- Autorise le maire a effectuer cette dépense avant le vote du Budget 2023.

Questions diverses et réunions :

-Le maire informe le Conseil qu'à la suite de la demande de l'association Mot'Aubrac, concernant l'organisation de la randonnée de motos cross sur les chemins de la commune, et après remontées négatives des riverains et propriétaires, il a pris l'initiative de répondre par un refus d'autorisation de passage pour 2023, considérant les dégâts et nuisance du passage de plus de 150 motos chaque année sur les mêmes chemins pendant toute une journée. Le Président doit contacter les riverains et propriétaires concernés, et il admet qu'il a des difficultés pour encadrer tous les participants.

-Le maire informe qu'il a contacté le Président du club de randonnées du Cayrol pour savoir s'il serait d'accord via des randonnées à thème de prendre en charge le balisage des circuits de randonnées de la commune. Il a donné son accord.

-Le maire demande si le conseil est d'accord pour installer à nouveau des tables de pique-nique sur l'aire en bord de RD au Pas des Crozes. Le Conseil donne son accord et demande à voir quel type et modèles serait le plus adapté pour qu'elles ne soient pas dérobées.

-Le maire informe qu'un arbre déraciné sur un chemin de Bonneval a endommagé le chemin. Le propriétaire doit voir avec ENEDIS, qui avait fait des travaux d'enfouissement de lignes électriques.

-Le repérage des travaux d'entretien de la voirie doit avoir lieu sur la commune avec la Com Com, le maire demande qu'il soit signalé les trous à reboucher.

-M. Molinier du SMICTOM demande s'il y a besoin de conteneurs supplémentaires à l'occasion des festivités organisées sur la commune. Pour les Jardifolies, chaque année le Smictom en fourni déjà et continuera à la faire, pour Anglars, il n'y en a pas besoin.

-Le maire informe qu'il va relancer M.GELY pour l'entretien des espaces verts et cimetières sur la commune.

-M. MIRABEL Gérard demande pour la location de la salles du Cayrol en Avril.

-Il a été posé une question concernant le tarif des salles du Cayrol et la convention où, d'un côté est marquée cuisine et vaisselle : +50 € et sur la convention location des salles avec cuisine. Le conseil demande à ce que soit modifié sur le tarif : vaisselle : +50 €, la location des salles comprend la cuisine.

- M. MIRABEL demande au maire que la tonne de Madame Mireille MIRABEL présente sur la parcelle de bien de section qui lui a été attribuée depuis le 1° janvier soit retirée rapidement.

De même il a envoyé ou déposé en mairie, plusieurs courrier demandant au maire de faire retirer les véhicules de M. MOISSET Jean-Pierre dans la rue d'Espeyrac, qui gênent la circulation. M. et Mme Lavaur l'avaient également signalé. Pour la tonne, Mme MIRABEL Mireille a été contactée, elle doit la faire enlever. Pour le stationnement des véhicules, Mme SABY, propose d'aller voir M. MOISSET.

-le maire informe que Mme BRISOUX Cathy va quitter son logement au 1° mars 2023, et M. CARDOSO va partir du logement d'Anglars au 30 avril 2023

Séance levée à 22 h 15.

Fait à Le Cayrol, le 22.02.2023

La Secrétaire : Muriel GASQ

Le Maire :

